

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 7 janvier 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 7 janvier 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (355r, 356v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 7 janvier 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43195>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 janvier 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Godin remet à Cantagrel 1 066,65 F en paiement de ses émoluments et pour des annuités de quatre brevets et d'une patente anglaise. Godin explique à Cantagrel qu'il n'est pas sûr de devoir proroger la patente anglaise. Il demande à Cantagrel de soumettre à monsieur de Fontaine-Moreau la patente anglaise et le brevet français qui l'a précédée, ainsi que les brevets sur la cheminée et celui sur l'application des émaux pour voir s'ils pouvaient être patentés en Angleterre. Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 11 janvier 1865 (Cnam, FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Expositions](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Fontaine-Moreau, A. L. de \[monsieur\]](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er avril-3 novembre 1867, Paris\)](#)

Lieux cités [Angleterre \(Royaume-Uni\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 12/01/2024

Guise le 4 janvier 1869

Monsieur Canby

Je vous remets sous ce pli fr 1066.63
pour vos imlements jusqu'à 30 jours
et pour quatre annués des brevets
que j'ai à payer 3 sont entre vos mains
et vous en renvoyez un par la poste
joint à une patente anglaise formant
un paquet qui vous arrivera en même
temps que la présente

Je vous fais et envoie par suite de
l'irrésolution ou je suis de continuer cette
patente qui a été prise pour le même
matif que le brevet français qui est
joint. mais ne sachant pas l'anglais
j'ignore le besoin de connaître avant de
faire le nouveau débours que Mr. Spemman
m'écrit de lui faire pour ne pas laisser
échapper cette patente

Il est très probable que si mon affaire
était bien étudiée et suivie en ce qui concerne
pour mes idées et mon système
de chimie je pourrais un jour
retrouver des dispositions à mes
frais surtout après l'acquisition considérable
ou cette fois mes produits se font
remarque par un cachet particulier

mais on n'a guère pu faire la loi Anglaise
est dem. servit sur la rédaction des
descriptions dont on ne se doute guère
en France et que les patentes prises
par les Français sont valables la patente
Anglaise ne compte pas non plus
l'addition d'autre que pour soutenir
un privilège en Angleterre il doit falloir
faire des frais énormes

Je ne devais donc pas parler que dans
soumettre ma patente et le brevet qui
la précède en France, à M. de Fontaine-
Morillon, de ses renseignements n'ont pas
changé ^{par conséquent} vous lui remettrez en outre
mes brevets pour le système de chemin
et celui pour mes applications de maux
pour leur être ^{à tout les autres de ce genre} et pourrions voir en
nature la chimie que vous avez
et décider comment on pourrait faire
valablement patente tout cela en Angleterre

vous verrez par la lettre de M. de Fontaine-
Morillon que tout cela passe beaucoup, si je
puis d'ailleurs me garantir en Angleterre
la suite des progrès que j'ai réalisés dans
mes applications de maux il n'y aurait
pas lieu de faire un nouveau serment

vous proposerez donc à M. de Fontaine-
Morillon ^{autrement} de lui en faire un d'abord à titre de simple
consultation, j'en ai écrit à Paris et j'ai
bien pour cause cela lui

reste bien à dire

Godin